

COMMENT FONCTIONNE ATOUT CHŒUR ?

PRÉAMBULE

Notre chorale a pour objectif de partager le plaisir de la musique et du chant choral avec le public, dans une démarche humaniste et populaire.

Chaque choriste qui intègre la chorale collabore à cet objectif en s'engageant à participer aux activités et à s'impliquer dans la vie du chœur.

Ce document complète les statuts de l'Association et concerne exclusivement la vie de la Chorale et son fonctionnement.

Il a été établi par les membres du Conseil d'Administration d'Atout Chœur, voté par l'assemblée générale du 27 juin 2023 et est visible sur le site internet de l'Association.

Ce document peut être modifié, sur proposition d'un membre du Conseil d'Administration.

Le projet de modification doit figurer à l'ordre du jour de la réunion dudit Conseil et être voté à la majorité absolue des membres.

Le fait d'adhérer à l'association implique l'observation de tous les points du document.

1- FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none">• L'association est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale (détails dans les statuts).• La cheffe de chœur est membre de droit du Conseil d'Administration. Son avis est consultatif.
Délégation et commissions	<ul style="list-style-type: none">• Chaque choriste peut s'impliquer ou proposer des projets, qu'il soit membre du CA ou pas. Il fait sa proposition à la cheffe de chœur et à un membre du bureau. Le CA discutera ensuite sa proposition. <p><u>Délégation</u></p> <ul style="list-style-type: none">• la Chorale ne peut être engagée ou représentée par l'un de ses membres, que suite à un mandat clair du CA. <p><u>Commissions</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Des commissions de travail pour certains projets peuvent être mises en place par le CA qui donne un mandat clair sur les attentes, les rôles de cette

	<p>commission ainsi que sur son objectif. Le bureau et la cheffe de chœur sont membres de droit de ces commissions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les commissions présenteront l'état d'avancement des projets régulièrement au CA pour que les décisions soient prises collectivement.
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Tout adhérent à la chorale Atout Chœur à jour de sa cotisation est couvert par une assurance Responsabilité Civile dans le cadre des activités de la chorale.
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> • Le recrutement des nouveaux choristes se fait selon les besoins et projets du chœur. • Aucune formation musicale n'est requise mais le choriste doit chanter juste avec une capacité à tenir sa voix dans la polyphonie. • La cheffe de chœur validera son recrutement par une audition "sans pression".
Cotisation	<ul style="list-style-type: none"> • La chorale fonctionne en année scolaire de septembre à juin. • Les adhérents de la Chorale paient une cotisation annuelle dont le montant est voté en Assemblée Générale. • La totalité de la cotisation est due dès la rentrée de septembre (possibilité de faire au moment de l'inscription jusqu'à 3 chèques). • Il n'est procédé à aucun remboursement même en cas d'abandon en cours d'année. • Les nouveaux choristes ont une « période d'essai » de 2 séances pour décider de leur adhésion (sous réserve de la validation de la cheffe de chœur). A l'issue de cet essai, le choriste devra régler sa cotisation, ce qui lui confère le droit d'être couvert par l'assurance, de participer aux activités et de voter lors de l'assemblée générale annuelle. • En cas d'admission en cours d'année, la cotisation sera due en totalité sauf si l'arrivée du choriste a lieu à partir de février. Dans ce cas, la cotisation sera réduite de moitié.

2- ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Répétitions	<ul style="list-style-type: none">• Elles ont lieu tous les mardis de 20h 15 à 22h 30 (hors vacances scolaires).
Cheffe de chœur et répertoire	<ul style="list-style-type: none">• La cheffe de chœur est la responsable musicale, elle est seule habilitée à choisir les nouveaux choristes, à définir la mise en scène et tout travail jugé utile à la pratique vocale.• Elle choisit le répertoire : chansons françaises, chants du monde, classique...
Chefs de pupitre	<ul style="list-style-type: none">• Nommés par la cheffe de chœur, ils sont les relais auprès des choristes de chaque pupitre : accueillir les nouveaux adhérents, faciliter l'apprentissage et transmettre les informations à la demande en cas d'absence par exemple.
Outils d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none">• Le site internet (atoutchœur34.fr) contient les informations, partitions, paroles et fichiers audio.• Les adhérents ont le code d'accès et doivent réviser les fichiers MP3 régulièrement.
Outils de communication	<ul style="list-style-type: none">• Les informations sont transmises par mail et les plus importantes sont sur le site (concerts, organisations diverses...).• Chaque choriste devra consulter ses mails et le site pour se tenir informé.
Concerts	<ul style="list-style-type: none">• Ils ont pour but de partager notre travail, de participer à des projets transversaux ou multidisciplinaires (sociaux, culturels, éducatifs), et de créer une dynamique de groupe.• Il y en a 5 à 6 par an, les dates sont fixées le plus tôt possible.• La participation de chacun est attendue lors des concerts pour assurer un spectacle de qualité. Toute absence ne peut être qu'exceptionnelle et doit être signalée par mail à la cheffe de chœur.• Il s'engage à participer à la répétition générale. En cas d'absence à celle-ci, il doit demander l'accord de la

	<p>cheffe de chœur pour participer au concert.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il respecte la tenue prévue. • Il mémorise les chants. Aucune partition ne doit être visible lors d'un concert. • Il connaît et respecte et les consignes de position et de déplacement travaillées en amont. • Pendant les concerts, le silence s'impose sur scène.
Dimanches vocaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ces journées permettent de travailler en détail le répertoire et de développer nos capacités techniques. • Elles peuvent être co-animées par des intervenants extérieurs. • Elles ont lieu 3 dimanches par an (1/trimestre), de 10h à 17h avec repas partagé. • Elles se terminent par un mini-concert. • Une petite participation financière est demandée à chaque choriste.
Déplacements de la chorale	<ul style="list-style-type: none"> • Les concerts, festivals, rencontres avec d'autres chorales sont des moments forts de partage, de découverte, de pratique du chant (en France, à l'étranger, dans la rue, dans de nouvelles salles de concert etc.). • Lors des voyages, les conjoints sont admis dans la limite des places disponibles.

3- IMPLICATION ET ENGAGEMENT DES CHORISTES

La pratique chorale demande de l'exigence et de l'investissement personnel mais doit aussi se dérouler dans la convivialité et rester un plaisir. Chacun doit veiller au maintien d'une ambiance chaleureuse et conviviale.

Assiduité	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque choriste s'engage à participer et à s'impliquer dans les activités (répétitions, concerts, journée de travail vocal). • Toutes les voix sont indispensables pour garantir l'équilibre des pupitres et la qualité des prestations. • En cas d'absence, la cheffe de chœur doit être prévenue par mail afin d'organiser au mieux la répétition.
------------------	--

<p>Comportement et apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La ponctualité et le silence pendant la répétition favorisent le confort et la concentration de tous. • L'autonomie et le travail individuel permet d'avancer plus vite en répétition et d'améliorer notre qualité musicale. • Tous ces points sont une forme de respect pour le travail de la cheffe de chœur et des autres choristes.
<p>Participation et convivialité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chanter ensemble, ce n'est pas seulement être côte à côte dans les répétitions et les concerts. C'est aussi partager des moments conviviaux (« Pots » ou « repas à partager » avec d'autres chœurs). • Chacun est invité à participer concrètement à la vie de l'association, en s'engageant par exemple au sein du Conseil d'Administration, en aidant à l'installation, au rangement, en proposant du covoiturage etc.